

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2013/42

**Objet : Délégation de Service public portuaire
Régie intéressée de Bois vieux**

L'an deux mille treize, le 24 octobre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 24 Octobre 2013

Date de convocation :
4 octobre 2013

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21
En exercice : 21
Membres présents :

Suffrages exprimés :
Vote(s) pour 11
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BRENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **Mme Christine MAXIMIN** (Conseiller syndical suppléant de M. Jean BERNARD), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du Budget), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller syndical suppléant de Mme Valérie GRENARD), **M. Ludovic MATHEVET** (Conseiller syndical suppléant de M. Jean Claude FERMIER), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **M. Marcel CANNAT** (Conseiller Syndical Suppléant), **M. Jean Louis PONCET** (Conseiller Syndical).

Etaient représentés : Mme Chantal EYMEOD par Monsieur Marc AUDIER
M. Jean BERNARD par Mme Christine MAXIMIN, Mme Valérie GRENARD par M. Daniel BOSQUET, M. Jean Claude FERMIER par M. Ludovic MATHEVET,

Etaient invités : M Michel BAUDRY (Conseiller syndical Suppléant)

Etaient excusés : Mme Valérie ROSSI, M. Patrice CEA (CDT), Madame Anne RINJONNEAU (Service tourisme CG 04) ; M. Roger DIDIER (Conseiller syndical), Mme Monique ESTACHY (Conseillère Syndicale), M. Richard SIRI (Conseiller syndical), M. Bernard JAUSSAUD (Conseiller syndical), M. Christian GRAGLIA (Conseiller Syndical), M. Rémi COSTORIER (Conseiller Syndical), M. Joël BONNAFOUX (Conseiller syndical) M. Guy BLANC (Conseiller syndical) ; M. Jean Marie BERNARD (Conseiller Syndical)

Exposé des motifs :

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°2008-24 du 13 mai 2008, le Comité syndical a souhaité assumer la gestion des équipements publics portuaires de la retenue de Serre-Ponçon pour partie par régie directe et pour partie par régies intéressées.

Depuis lors, le S.M.A.D.E.S.E.P. vient de procéder à l'installation d'un nouvel équipement portuaire en juillet 2013 à Bois Vieux, Commune de Rousset, d'une capacité de 6 places sur ponton « réglable », et 6 places de mouillage sur bouées. Cette capacité sur bouées devrait être augmentée cet hiver de 14 à 20 emplacements supplémentaires (selon les possibilités techniques de redéploiement des mouillages privatifs actuels en fonction du marnage et de l'installation de chaînes mères).

Dans ces conditions, et compte tenu de l'expérience déjà éprouvée en matière de régie intéressée, il semble intéressant que cet équipement, très éloigné du siège administratif de l'établissement public, puisse être géré en Délégation de Service Public.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les termes de l'article L. 1411-12 du code général des collectivités territoriales permettant de déroger aux dispositions des articles L. 1411-1 à L. 1411-11 du même code et d'envisager pour la gestion des équipements publics portuaires de la Baie de Chanteloube, de la Baie Saint Michel, d'Embrun, de Prunières et du Sauze du lac, l'application d'une procédure « simplifiée » par la passation d'une Délégation de Service Public ;
- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération du 9 janvier 2008 de la Commune de Rousset, concernant la rétrocession des actifs communaux en application de la délégation de la compétence « construction et exploitation d'équipements touristiques, sportifs ou de loisirs » accordée au S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2008-25 du Comité Syndical prise en date du 13 mai 2008 fixant les Tarifs de la redevance due par les usagers des installations nautiques publiques sur le lac de Serre-Ponçon ;
- La délibération n°2008-24 du Comité Syndical en date du 13 mai 2008 relative à la mise en place d'une régie de recettes et de régies intéressées pour l'exploitation des équipements publics portuaires de Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT :

- Qu'il convient de lancer un Appel public à concurrence pour la gestion de ce site en Délégation de Service Public,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à lancer une Consultation pour répondre à cette intention de délégation de gestion portuaire,
- **STATUERA** sur les résultats de cette consultation lors du Comité Syndical de fin d'année après avis de la commission de délégation de service public.

Ainsi fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.

Victor BERENGUEL

